

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2026_301
Feuillet n°110

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2026_268 en date du 04 juin 2026 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de la création et de la réparation d'un réseau électrique par l'entreprise ROTEL au 22 quai Hazebrouck à Wimereux,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise ROTEL à Bidart pour la modification de l'arrêté municipal reprise ci-dessus,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 2026_268 en date du 04 juin 2026.

Article 2 : Quai Hazebrouck

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- quai Hazebrouck portion comprise entre la rue Sainte Adrienne et la rue Jeanne d'Arc,
- du 22 juin 2026 à 08 h 00 au 26 juin 2026 à 18 h 00.

Article 3 : Rue Jeanne d'Arc

Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- rue Jeanne d'Arc, portion comprise entre le n° 24 (inclus) et le n° 26 (inclus),
- du 22 juin 2026 à 08 h 00 au 26 juin 2026 à 18 h 00.

.../...

Article 4 : Rue Jeanne d'Arc

La circulation des véhicules se fera en double sens

- *rue Jeanne d'Arc portion comprise entre la rue Dagobert Soehnlín et le quai Hazebrouck*
- *du 22 juin 2026 à 08 h 00 au 26 juin 2026 à 18 h 00.*

Article 5 : *L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit et devra informer les riverains concernés par flyers.*

Article 6 : *Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.*

Article 7 : *Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.*

Article 8 : *Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

Article 9 : *Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

VU, le D.G.S.

#signature#